

Foulées des Tours de Mont-Saint-Eloi - Dimanche 7 Juin 2020

inscription par internet sur www.fouleesdestours.com

ou

en retournant ce **bulletin** accompagné de la licence ou du certificat médical et du règlement (chèque libellé à l'ordre du Training Club de Mont-Saint-Eloi)

à l'organisateur : Training Club de Mont-St-Eloi - 23 rue du Général Barbot - 62144 Mont-Saint-Eloi
Clôture des inscriptions internet et courrier le vendredi 5 juin 2020 à minuit.

Nombre limité d'inscriptions - Pas d'inscription le jour de la course

Infos : Tél. : 06 44 26 73 11 – 06 76 71 93 06 - email : fouleesdestours@gmail.com

La Classique **8 Km (8 €)** Né(e)s en 2004 et avant - **Départ 10h**

La Mythique **16 Km (9 €)** Né(e)s en 2002 et avant - **Départ 10h**

NOUVEAU!



Le Trail des Tours **26 Km (18 €)** Né(e)s en 2000 et avant - **Départ 9h15**

Nom : Prénom :

Sexe : Homme Femme Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal : Nationalité :

Téléphone : Adresse email :

Nom du club, équipe ou entreprise :

Je dispose d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, d'un Pass' j'aime courir ou d'une Licence d'une fédération agréée par la FFA :

Type de Licence : N° de Licence :

ou Je joins un certificat médical de *non contre-indication à la pratique de la course à pied, du sport ou de l'athlétisme en compétition* datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Le règlement, les infos pratiques et les résultats sont disponibles sur www.fouleesdestours.com.

Par la présente inscription, j'accepte sans aucune restriction le règlement de la compétition et j'autorise les organisateurs et leurs partenaires à utiliser toute image ou enregistrement de la manifestation sur lesquels je figurerai.

Si je refuse que mon nom apparaisse dans les résultats sur Internet : je coche ici .

**ET TOUJOURS
UN SUPERBE CADEAU
POUR TOUS
A L'ARRIVÉE !**

Signature obligatoire

Pour les mineurs signature des parents avec leurs nom et prénom.

REGLEMENT DES 28^e FOULEES DES TOURS DE MONT-SAINT-ELOI

1. ORGANISATION

Les 28^e Foulees des Tours de Mont-Saint-Eloi sont des courses pédestres qui se dérouleront le dimanche 7 juin 2020 matin, elles sont organisées le Training club de Mont-Saint-Eloi, avec l'aide de nombreux bénévoles et le soutien de la commune de Mont-Saint-Eloi et de nombreux partenaires.

2. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR

Training Club de Mont-Saint-Eloi

23 rue du Général Barbot - 62144 Mont-Saint-Eloi

email : fouleesdestours@gmail.com

Renseignements Tél. : 06 44 26 73 11 – 06 76 71 93 06

3. ÉPREUVES

Trois épreuves sont organisées :

- **La Classique** : course sur route (85%) et chemins (15%) d'une distance de **8 km**, départ à 10h, ouverte aux coureurs(euses) né(e)s en 2004 et avant.
- **La Mythique** : course sur route (85%) et chemins (15 %) d'une distance de **16 km**, départ à 10h, ouverte aux coureurs(euses) né(e)s en 2002 et avant.
- **Le Trail des Tours** : course nature sur chemins (80%) d'une distance de **26,5 km** avec 250 m de dénivelé positif, départ à 9h15, ouverte aux coureurs(euses) né(e)s en 2000 et avant.

Le départ et l'arrivée des trois épreuves se déroulent devant l'église du hameau d'Ecoivres, rue de l'église à Mont-Saint-Eloi.

Les participant(e)s seront classés en fonction des catégories F.F.A. ci-dessous définies :

- Cadets de 16 à 17 ans : né(e)s en 2003 et 2004
- Juniors de 18 à 19 ans : né(e)s en 2001 et 2002
- Espoirs de 20 à 22 : né(e)s en 1998 à 2000
- Seniors de 23 à 39 ans : né(e)s en 1985 à 1997
- Masters 0 de 35 à 39 ans : né(e)s en 1981 à 1985
- Masters 1 de 40 à 44 ans : né(e)s en 1976 à 1980
- Masters 2 de 45 à 49 ans : né(e)s en 1971 à 1975
- Masters 3 de 50 à 54 ans : né(e)s en 1966 à 1970
- Masters 4 de 55 à 59 ans : né(e)s en 1961 à 1965
- Masters 5 de 60 à 64 ans : né(e)s en 1956 à 1960
- Masters 6 de 65 à 69 ans : né(e)s en 1951 à 1955
- Masters 7 de 70 à 74 ans : né(e)s en 1946 à 1950
- Masters 8 de 75 à 79 ans : né(e)s en 1941 à 1945
- Masters 9 de 80 à 84 ans : né(e)s en 1936 à 1940
- Masters 10 de 85 à 89 ans : né(e)s en 1931 à 1935

4. MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet www.nordsport-chronometrage.fr/calendrier-des-courses-sportives/les-foulees-des-tours.

Le site est doté d'un module de paiement par carte bancaire sécurisé.

Le certificat médical ou la licence sont à télécharger en ligne.

Les inscriptions en ligne sont majorées de 1 € pour les frais de gestion.

Inscription par courrier à l'aide du bulletin téléchargeable sur le site internet www.fouleesdestours.com ou à retirer auprès de l'organisateur et à expédier ou déposer à l'adresse : Training Club de Mont-St-Eloi - 23 rue du Général Barbot - 62144 Mont-Saint-Eloi.

La signature du bulletin par le coureur (ou son représentant légal pour les mineurs) est obligatoire.

Les inscriptions ne seront définitivement validées qu'à réception du paiement des droits d'inscription et d'une copie de la licence ou du certificat médical (voir article 5).

Un nombre maximum d'inscriptions est fixé par l'organisateur, les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception des dossiers complets.

La clôture des inscriptions par courrier (réception dans la boîte aux lettres) et sur internet est fixée au 5 juin 2020 à minuit.

Aucune inscription ne sera prise le jour de la course.

L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

5. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscriptions sont fixés à :

- La Classique 8 km : 8 €
- La Mythique 16 km : 9 €
- Le Trail des Tours 26 km : 18 €

Les chèques sont à libeller à l'ordre du Training Club de Mont-Saint-Eloi.

6. LICENCE OU CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la F.F.A, la participation est soumise à présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la F.F.A., en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée par le ministère (liste sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sgfederation>), sur laquelle doit apparaître la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou sport en compétition.
- d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la complétion.

La présentation du certificat médical sur un smartphone n'est pas valable.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude (ci-dessus) valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas apte à vérifier l'authenticité des justificatifs transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

7. RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait à la salle de sport du hameau d'Ecoivres, chemin des normands à Mont-Saint-Eloi :

- Le samedi 6 juin 2020 de 16h00 à 18h30.
- Le dimanche 5 juin 2020 à partir de 8h et jusque 30 mn avant le départ.

Les coureurs inscrits en litige doivent présenter les pièces manquantes à leur dossier.

8. CONSIGNES ET VESTIAIRES

Une consigne surveillée pour déposer les affaires personnelles durant l'épreuve est disponibles dans la salle du stade. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

Des vestiaires et des douches hommes et femmes sont mis à disposition au sous-sol de la salle du stade.

Des toilettes sont à disposition au sous-sol de la salle du stade ainsi que sur le site de départ et d'arrivée (près de l'église).

9. RÉTRACTATION

L'absence de participation ou l'abandon d'un coureur durant l'épreuve n'ouvrira à aucune indemnisation ou remboursement.

Sauf accord préalable de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

10. CONTRÔLE

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine.

Les contrôleurs officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive. Des commissaires de course sont placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

11. PARCOURS & RAVITAILLEMENT

Sur les courses de 8 et 16 km, des postes de ravitaillement solide et liquide sont proposés aux kilomètres 3, 5, 8, 11 et 13. Des postes de rafraichissement intermédiaires sont mis en place.

Sur le trail de 26 km, un ravitaillement complet solide (salé et sucré) et liquide (eau, boissons énergétiques), avec possibilité de remplir ses réserves personnelles, est proposé au kilomètre 12, un ravitaillement plus simple est présent sur le poste de secours au kilomètre 21.

Un ravitaillement complet est proposé à la salle du stade à l'issue des différentes épreuves.

12. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par la société Nordsport via des puces jetables intégrées aux dossards.

En cas d'abandon, les concurrent(e)s doivent se signaler à l'organisateur qui retire la puce du dossard.

Le classement est établi sur le temps officiel (coup de pistolet).

13. LIMITE HORAIRE

L'ensemble des épreuves se terminent à 12h30 (arrêt du chronométrage), les concurrents arrivant hors délais ne seront pas classés. Le temps maximum alloué est donc de 2h30 pour les courses de 8 et 16 km et de 3h15 pour le 26 km (soit 7,5 mn/km).

Sur le trail des tours 26 km, une barrière horaire est fixée à 12h au poste de secours du km 21. Passé ce délai, la puce est récupérée par un membre de l'organisation et le dossard doit être retiré. Les concurrent(e)s considérés comme hors course, peuvent continuer sous leur propre responsabilité et doivent alors se conformer aux dispositions du Code de la Route, ou se faire rapatrier jusqu'à l'arrivée en voiture.

14. CLASSEMENT & RÉCOMPENSES

A l'issue des épreuves, chaque participant reçoit un lot individuel à retirer dans la salle du stade sur présentation du dossard. Il recevra également un ticket boisson à consommer (avec modération) sur place.

Les classements sont affichés dans la salle du stade à l'issue des épreuves et sur internet dans la journée, en premier lieu sur www.fouleesdestours.com.

Les réclamations éventuelles sont à formuler dans les 30 mn qui suivent l'affichage pour la prise en compte dans la remise des prix et dans les 24h par mail à l'organisateur pour la publication des résultats définitifs.

Les participant(e)s peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur internet en le signalant lors de leur inscription ou par mail à l'organisateur (pour la parution sur le site de la F.F.A. en faire la demande à dpo@athle.fr).

Les premiers de chaque épreuve remportent un trophée artisanal spécifique.

Des prix (chèques cadeaux et lots) seront remis en fonction des classements des différentes catégories par épreuve.

La liste précise des prix est affichée dans la salle du stade au moment du retrait des dossards et sur le site Internet de la course.

Les prix sont identiques pour les hommes et les femmes.

La cérémonie de remise des prix a lieu après la course dans la salle du stade.

La présence des lauréat(e)s ou de leur représentant lors de la cérémonie est indispensable pour prétendre à recevoir un prix.

15. ASSURANCES :

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance souscrite auprès du Crédit Mutuel Nord de France.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

16. SECOURS

Un poste de secours est assuré sur le site de départ et d'arrivée par l'UNASS Nord de France de Lesquin.

Un médecin est présent avec la capacité à se déplacer sur le circuit en cas de besoin.

Un poste de secours spécifique au Trail des tours est assuré au kilomètre 21 avec la capacité à se déplacer sur le circuit en cas de besoin.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs).

17. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraîne la mise hors course du concurrent fautif.

18. ANNULATION & NEUTRALISATION

En cas de force majeure, de conditions climatiques, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

19. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

20. CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, les participant(e)s disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant en s'adressant à l'organisateur.

21. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à le respecter sans restriction.